

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique de l'environnement Question écrite n° 12993

#### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

#### Texte de la réponse

S'agissant du développement durable, le ministère des affaires étrangères et européennes appuie le processus de mise en oeuvre et de suivi du Sommet mondial de Johannesburg (2002) : plan d'action et partenariats publicprivé sur les thèmes de l'eau, l'énergie, la santé, les forêts tropicales, le commerce équitable ; et la mise en oeuvre du volet « Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable » de la stratégie nationale de développement durable. Il appuie la mise en oeuvre de démarches innovantes et intégrées concernant les modes de consommation et de production durables, la responsabilité sociétale des entreprises et la prévention des risques de catastrophes. Dans ces domaines, il participe pleinement au débat des idées et anime des groupes de travail pluriacteurs dont un sur la prévention des risques de catastrophes qui a pour objet de proposer une stratégie d'intervention de la France dans les pays en développement ou un autre sur le développement durable qui prépare une proposition de stratégie « chapeau » du développement durable pour le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2008 qui a vocation à mieux mettre en lumière les relations et les synergies entre les sept stratégies sectorielles déjà existantes et la stratégie sur la gouvernance démocratique. Le groupe présentera aussi des propositions concrètes de changements à opérer dans nos procédures et d'actions à mettre en oeuvre en vue d'une meilleure cohérence de nos politiques de développement et de nos actions de coopération ; il s'agira de veiller à l'harmonie entre les enjeux et défis du développement durable et les plans ou documents d'orientations stratégiques, en mettant un accent particulier sur l'intégration de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. S'agissant de la préservation de l'environnement, le ministère des affaires étrangères et européennes intervient plus particulièrement dans les domaines suivants : assainissement, formation aux métiers de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, gestion de l'eau pour l'agriculture, gestion durable des ressources halieutiques, climat et développement, gestion durable de la forêt, conservation et aires protégées et lutte contre la désertification. La direction générale de la coopération et du développement international soutient la coopération institutionnelle aux organisations responsables des politiques publiques régionales en matière de gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification. Par ailleurs, des actions et une assistance technique sont apportées à la demande des partenaires suivants : organisations régionales ou sous-régionales (Union africaine, Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, Union économique et monétaire ouest-africaine...) ou technique (conseil des ministres africains chargés de l'eau, Autorité du bassin du Niger, Commission des forêts d'Afrique centrale, Centre inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, commission du Mékong, autorité du bassin de la Volta, partenariat pour les forêts du bassin du Congo...). En 2007, le ministère des affaires étrangères et européennes a alloué 5,89 M au support de ces actions.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE12993

#### Données clés

Auteur: M. Michel Zumkeller

Circonscription: Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12993 Rubrique : Environnement

**Ministère interrogé** : Coopération et francophonie **Ministère attributaire** : Coopération et francophonie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7928 **Réponse publiée le :** 11 mars 2008, page 2079